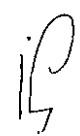


CESSION DE PARTS

**BDL AUDIT
2b RUE DE LA BLANCHISSERIE
59400 CAMBRAI**

**Objet social : COMMISSAIRE AUX COMPTES
RCS CAMBRAI D 389 221 762
CAPITAL 268 920 €, divisé en 17 640 parts sociales**

1992DS009S

Greffé du Commerce DOUAI 59500 (nord)
Dépôt n°: 10441018
Le :
Le Greffier : 

ENTRE LES SOUSSIGNES

Monsieur Alain FONTAINE, expert comptable, né le 23.08.63 à CAMBRAI, époux de Mme Sophie LAMBERT, avec qui il demeure au 15 boulevard Vauban - 59400 CAMBRAI,

Mariés le 14 janvier 1989, sous le régime de la participation aux acquêts.

D'UNE PART

Société AUDIT CONSEIL, représentée par Mr Cyrille LANGUILLE, située 2b chemin de la Blanchisserie 59400 CAMBRAI au capital de 33.200 €, Siren : 476 626 601

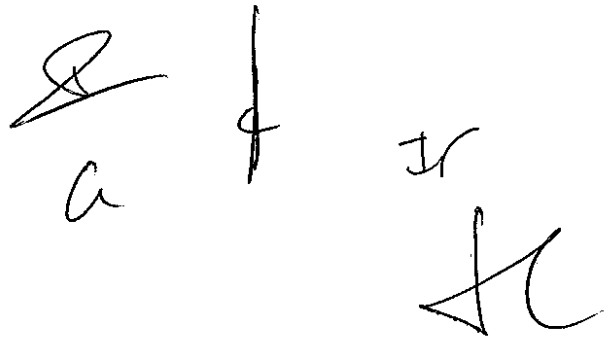
ont préalablement à l'acte de cession de parts, objet des présentes, exposé ce qui suit :

Monsieur Alain FONTAINE est titulaire de 3 386 parts de BDL AUDIT - .

Ceci exposé, il est passé à la cession des parts, objet des présentes :

MR FONTAINE cède et transporte par ces présentes, sous les garanties habituelles, à :

Société Audit Conseil qui accepte 216 parts numérotées de 8 619 à 8 834 inclus, avec jouissance au 01 octobre 2009. A l'exception des dividendes distribués sur l'exercice au 30 septembre 2009 qui reviendront aux anciens détenteurs des parts.



PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 79.48 € la part, 17 167.68 € (dix sept mille cent soixante sept euros et soixante huit centimes) pour 216 parts, paiement au plus tard le 31 décembre 2009.

INTERVENTION DE LA GERANCE -OPPOSABILITE

Messieurs, L'HERMINE, GUEUDET et CHAVALLE et Mme TARANNE agissant en qualité de co-gérant de la BDL AUDIT - déclarent, ès qualité, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil, accepter les cessions de parts dont s'agit en vue de leur opposabilité à la société, et par conséquent, dispenser les parties de la signification par acte d'huissier de justice.

Ils déclarent en outre, qu'il n'existe à leur connaissance aucune opposition ni empêchement quelconque pouvant arrêter l'effet de ladite cession.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence supportés par société AUDIT CONSEIL qui s'y oblige.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Le cédant déclare que la BDL AUDIT- est soumise à l'impôt sur les sociétés, les parts sociales cédées ne confèrent pas la jouissance de droit immobilier.

Fait en cinq exemplaires
dont un pour l'enregistrement

le 15 décembre 2009

Enregistré à : POLE ENREGT -SIE VALENCIENNES VAL DE
SCARPE

Le 24/12/2009 Bordereau n°2009/2 433 Case n°15

Enregistrement : 507 € Pénalités :

Total liquidé : cinq cent sept euros

Montant reçu : cinq cent sept euros

L'Agent

Ext 7674

DUPLICATE

The bottom of the document features several handwritten signatures in black ink. On the left, there is a large, stylized signature. To its right, there are two more signatures, one of which appears to be 'A. J...' followed by a long horizontal stroke. On the far right, there is a vertical stamp that reads 'DUPLICATE' and a signature that appears to be 'M. J...'.